

2^e Tournoi Rapide de Saint Chamond – Novembre 2025

Règlement intérieur

Article 1 : Organisateur

Le tournoi est organisé par le club d'Echecs de Saint Chamond et se déroulera le Samedi 29 Novembre 2025. Le tournoi est homologué FIDE et les parties seront comptabilisées pour le classement rapide de Décembre 2025.

Le tournoi est ouvert à tout joueur licencié A ou B pour la saison en cours à la FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE. Les personnes n'ayant pas de licence auront la possibilité d'en prendre une sur place auprès du club organisateur.

Article 2 : Lieu de la compétition

Le tournoi se déroulera à la Salle de la Nef – 1, Rue du Repos - 42400 Saint-Chamond

Article 3 : Règles applicables

Les Règles du Jeu applicables sont celles en vigueur au dernier congrès de la FIDE et reprises dans la dernière version du Livre de l'Arbitre.

L'article A.5 concernant les parties rapides sera appliqué pour l'intégralité du tournoi.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à 10 € pour les adultes et à 5 € pour les jeunes jusqu'au 28 Novembre 2025, minuit.

Les inscriptions se font en ligne sur le site internet du club de Saint Chamond, dont le lien sera précisé dans l'annonce du tournoi sur le site de la FFE, ou par mail auprès de l'organisateur ou de l'arbitre.

A compter du 29 Novembre 2025, jour du tournoi, les inscriptions sur place seront majorées à 15€ pour les adultes et 8€ pour les jeunes.

Les joueurs titrés (MI / GM / MIF / GMF) sont exemptés de droit d'inscription.

Article 5 : Nombre de rondes et cadence

Le tournoi se déroulera en 7 rondes, à la cadence de 12 minutes pour chaque joueur, avec un incrément de 5 secondes par coup dès le 1^{er} coup de la partie.

Article 6 : Pointage et horaires des rondes

Le pointage sera à faire auprès de l'arbitre le jour du tournoi, entre 13h et 13h45.

1^{ère} ronde le Samedi 29 Novembre 2025 à 14 h.

Remise des prix environ 20 minutes après la fin de la dernière ronde

Article 7 : Appariements

Seuls les joueurs ayant pointé et réglé les droits d'inscription seront appariés à la 1^{ère} ronde.

Les joueurs préinscrits arrivant en retard ne seront appariés qu'à partir de la 2^e ronde, sous réserve que les droits d'inscription aient été réglés au préalable.

Les joueurs seront appariés au système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec le logiciel PAPI (Version 3.3.6).

Le dernier classement Elo rapide publié par la FIDE sera utilisé pour les appariements.

Article 8 : Coups illégaux

En application des règles de la FIDE, la partie sera perdue après le 2^e coup illégal joué et achevé par l'appui sur la pendule.

Article 9 : Classement et départages

Les joueurs seront classés selon le nombre de points de partie obtenus.

Pour les joueurs ex-aequo, le départage se fera selon les critères suivants :

- 1) Buchholz tronqué 1
- 2) Buchholz
- 3) Performance

Article 10 : Appareils électroniques

Il est interdit aux joueurs de détenir un quelconque appareil électronique (portable, montre connectée, outil d'analyse, ...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Tous les appareils de ce type devront être éteints et rangés dans un sac pour toute la durée de la partie.

Si un joueur possède un appareil en main, sur lui et/ou que celui-ci émet du bruit, l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur.

Article 11 : Délai de forfait

L'article 6.7 du Livre de l'Arbitre portant sur les retards est appliqué comme suit :

Si un joueur n'est pas présent au lancement d'une ronde, l'arbitre démarrera la pendule et le joueur absent verra son temps s'écouler jusqu'à ce qu'il arrive.

- Tout joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec un retard de 5 minutes ou plus par rapport à l'heure de lancement de la ronde par l'arbitre perdra sa partie par forfait.
- Si les deux joueurs sont absents au début de la ronde, seul le joueur ayant les Blancs verra son temps s'écouler. Le délai de forfait restera applicable aux deux joueurs.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié à compter de la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée auprès de l'arbitre par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

A défaut, le tournoi étant homologué, une demande d'explications lui sera adressée par tous moyens possibles (courrier, mail, appel téléphonique). Sans réponse satisfaisante sous quinzaine à la demande d'explications envoyée par l'arbitre principal, celui-ci signalera le forfait auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage, conformément aux règlements fédéraux (Art. 17.2 du RIDNA dans le Livre de l'Arbitre).

Article 12 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, de sources d'information ou de conseils. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission de l'arbitre. La salle de jeu étant définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs.

Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans toute autre zone du site, à l'exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Article 13 : Conditions particulières

Les analyses de parties et la vente de littérature échiquéenne sont interdites dans la salle de jeu.

Article 14 : Liste des prix

La liste détaillée des prix et de leur modalité d'attribution sera affichée dans la salle du tournoi au plus tard avant le début de la 4^e ronde.

Article 15 : Equipe d'arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est FA Romain MARTINEZ, Arbitre Fédéral Elite 1.

Article 16 :

Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre du tournoi

FA Romain MARTINEZ

L'organisateur

Club d'Echecs de Saint Chamond